



Communiqué de presse (09/04/2009):

**La société ISFI procède par mesure de précaution à un rappel du
Curry poudre Madras ISFI**

ISFI a appris aujourd'hui par son fournisseur qu'un autre lot de curry en provenance d'Inde contenait des traces de "jaune de méthyle", un colorant dont la présence est interdite. Le colorant "jaune de méthyle" (jaune beurre ou 4-diméthylaminoazobenzène) est connu comme potentiellement cancérigène et mutagène.

Voici ci-dessous l'ensemble des produits concernés par ces traces de "jaune de méthyle" et donc rappelés par la société ISFI :

- Curry poudre Madras 450g ISFI (flacon PET) avec le numéro de lot 08199 - DLUO : 07/2012.
- Curry poudre Madras 450g ISFI (flacon PET) avec le numéro de lot 08305 - DLUO : 10/2012.
- Curry poudre Madras 450g ISFI (flacon PET) avec le numéro de lot 08344 - DLUO : 12/2012.
- Curry poudre Madras 450g ISFI (flacon PET) avec le numéro de lot 08345 - DLUO : 12/2012.
- Curry poudre Madras 1kg ISFI (sachet plastique) avec le numéro de lot 08311 - DLUO : 11/2012.



Ces articles ont été vendus dans plusieurs commerces de détails. Nous invitons les consommateurs à ne plus utiliser ces produits et à les rapporter sur leur lieu d'achat où ils seront remboursés.

Cette mesure a été prise en concertation avec l'AFSCA.

Pour plus d'information, les clients peuvent contacter la société ISFI au numéro 02/389.47.76.